

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2023-05-R12508

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2023-05-R12509

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2023
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 avril 2023
 - 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1 Demande de versement d'un solde d'un règlement d'emprunt
 - 4.2 Renouvellement contrat d'assurance – FQM
 - 4.3 Demande de l'UPAQ – Personnes ressources
 - 4.4 Système d'horodateur
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1 Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés
 - 5.2 Adoption du Plan de mise en oeuvre
6. Travaux publics
 - 6.1 Offre de service fauchage et balayage
 - 6.2 Association des travaux publics du Québec (adhésions)
 - 6.3 Nivelage – chemins privés
 - 6.4 Embauche du Technicien à l'urbanisme

- 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 6.6 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- 7. Hygiène du milieu et environnement
- 8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1 Demande de modification au Schéma d'aménagement
 - 8.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Station de lavage de bateaux
- 9. Loisirs, culture et bibliothèque
- 10. Responsabilité sociale
- 11. Varia, correspondances et autres
 - 11.1 Calendrier CHGA 2024
- 12. Parole au public et période de questions
- 13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2023 2023-05-R12510

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 avril 2023 2023-05-R12511

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2023-05-R12512

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 90 878,68 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	11 311,66 \$
Comptes à payer :	40 429,22 \$
Salaires :	39 137,80 \$

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

Monsieur Jean-Pierre Major demande si les photocopies sont gratuites pour les OBNL.

4.0 Administration

4.1 Demande de versement d'un solde d'un règlement d'emprunt 2023-05-R12513

CONSIDÉRANT la lettre d'approbation du règlement 326-22 reçu le 18 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre autorisait en deux versements le solde du règlement d'emprunt total et qu'un déboursé au montant de 344 000\$ est toujours en suspens ;

CONSIDÉRANT le dépôt récent des états financiers 2019 et le dépôt imminent des états financiers de 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité rencontre les engagements de redressement pris envers le MAHM à ce jour ;

CONSIDÉRANT le souci de financer à long terme le solde total dès que possible afin d'éviter les intérêts élevés d'un emprunt temporaire ;

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchaine appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu :

De demander au ministère l'approbation du versement du solde restant de 344 000\$;

D'autoriser la direction générale de faire les démarches nécessaires avec l'institution financière.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Renouvellement contrat d'assurance - FQM 2023-05-R12514

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM au coût de 24 692,86 \$ taxes incluses.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Demande de l'UPAQ – Personnes ressources 2023-05-R12515

CONSIDÉRANT l'enquête en cours par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) ;

CONSIDÉRANT QUE l'UPAQ a des questionnements en lien avec nos logiciels et procédés financiers pour les responsables des finances de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'UPAQ souhaite connaître en détails nos procédés et façons de faire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire tout en son pouvoir afin de faciliter le déroulement de cette enquête ;

EN CONSÉQUENCE, Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de désigner

Francesca Joly, chez Mazars à répondre à toutes les questions en lien avec les finances et le système de paie de la Municipalité.

Bruno Lacasse, chez Perceptech à répondre à toutes les questions en lien avec les finances et le système de paie de la Municipalité.

Robert Rémillard, chez PG Solutions à répondre à toutes les questions en lien avec les finances et le système de paie de la Municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 Système d'horodateur 2023-05-R12516

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de trois horodateurs incluant l'adhésion annuelle avec la compagnie Lathem.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Incendie et sécurité publique

5.1 Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés 2023-05-R12517

Sylvie Leclair appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'accepter l'amendement # 2 de prolongation d'une période d'un an concernant l'Entente de services aux sinistrés conclu entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Adoption du Plan de mise en œuvre 2023-05-R12518

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 14 février 2023 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

En conséquence, Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que :

La municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Travaux publics

6.1 Offre de service fauchage et balayage 2023-05-R12519

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à accepter l'offre de service de Services ADL Inc. pour le fauchage et le balayage au taux horaire de 96,00 \$ l'heure plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Association des travaux public du Québec (adhésions) 2023-05-R12520

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu de procéder à l'adhésion de monsieur Mathieu Morin à l'Association des travaux publics du Québec au coût de 150 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Embauche du Technicien à l'urbanisme 2023-05-R12521

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Simon Ethier-Hupé comme technicien à l'urbanisme. Il est

également résolu de lui autoriser de faire des inspections terrains des propriétés de la municipalité et émettre des constats d'infractions.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
2023-05-R12522**

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dépose une demande d'aide financière au Député Monsieur Robert Bussière pour le chemin des Oblats pour un montant de 22 000 \$. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer tous documents relatifs à cette demande.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**6.6 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
2023-05-R12523**

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dépose une demande d'aide financière au Député Monsieur Robert Bussière pour le chemin du lac Michel pour un montant de 20 000 \$. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer tous documents relatifs à cette demande.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Hygiène du milieu & environnement

8.0 Urbanisme et développement économique/touristique

**8.1 Demande de modification au Schéma d'aménagement
2023-05-12524**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a à cœur le développement économique de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la zone urbaine de la municipalité est restreinte ;

CONSIDÉRANT QUE la dimension de cette zone crée une entrave au développement économique sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet en droits acquis est en cours dans cette zone et que celui-ci se déroulera sur plusieurs phases ;

CONSIDÉRANT QUE cette zone est propice au développement et est située au cœur du village ;

EN CONSÉQUENCE, Mélanie Renaud appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'effectuer une demande de modification du schéma d'aménagement afin de conserver la dimension de la zone urbaine du schéma précédent.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Station de lavage de bateaux 2023-05-12525

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a à cœur l'environnement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la première étape dans l'élaboration du projet est de faire une demande à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'une station de lavage de bateaux serait un atout majeur pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre toutes les chances de son côté afin de réussir ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les stations de lavage de bateaux sont une nécessité pour la protection de l'environnement et des lacs ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du Centre d'interprétation du cerf de Virginie serait un emplacement de choix pour la station de lavage de bateaux ;

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de désigner Monsieur Kevin Ethier-Turmaine, directeur de l'urbanisme, à présenter toutes demandes reliées au projet de station de lavage de bateaux. Il est également résolu de l'autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau tous les documents relatifs à ces demandes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. Loisirs, culture et bibliothèque

10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances & autres

**11.1 Calendrier CHGA 2024
2023-05-R12526**

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu de renouveler l'adhésion au calendrier CHGA 2024 au montant de 445 \$ plus taxes. Il est également résolu que cette dépense sera prise à même le poste budgétaire de publicité du C.I.C.V.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Parole au public et période de questions

Monsieur Dominique Barbe désire connaître le coût des horodateurs.

**13. Levée de l'assemblée
2023-05-R12527**

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h15.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière